



# APPLICATION DES PRINCIPES DE LA GESTION DES EAUX PAR BASSIN VERSANT

Prise de position du  
groupe de travail «Gestion par bassin versant»

*Version du 21 janvier 2013*

*Etant donné la nature de ses missions d'origine, le domaine de la gestion des eaux s'est tout naturellement organisé en Suisse en structures sectorielles intervenant sur des unités territoriales limitées ou bien délimitées. Cette stratégie s'est révélée efficace et lui a permis de relever tous les grands défis du siècle passé. Mais s'il présente encore des avantages certains, ce modèle s'avère de plus en plus inopérant dans le contexte actuel. En témoignent les conflits récurrents entre protection et exploitation des ressources, lorsqu'il s'agit par exemple de limiter les impacts sur le milieu naturel dans le cadre de l'exploitation hydroélectrique des rivières, de préserver la qualité des eaux souterraines dans les projets de revitalisation fluviale ou de respecter les besoins en terrains agricoles lors de la délimitation de l'espace de liberté pouvant être restitué aux cours d'eau.*

*Face à ce constat, les membres du groupe de travail „Gestion par bassin versant“ de l'agenda 21 pour l'eau ont rédigé ce document au travers duquel ils souhaitent souligner l'importance d'une meilleure prise en compte des principes de la gestion intégrée par bassin versant dans les activités de gestion des ressources, des infrastructures et des systèmes hydriques. Cette nouvelle approche permet en effet dès aujourd'hui d'arbitrer avec objectivité les situations mettant en jeu des intérêts pluriels et souvent divergents.*

*Les bases de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant ont été jetées. Le principal obstacle à leur mise en œuvre est maintenant le manque de volonté de la part des différents acteurs d'aborder les problèmes de façon globale en privilégiant l'intérêt général au détriment des intérêts particuliers. Pour que le changement s'opère, il est impératif que chacun se sente impliqué et y participe activement.*

## **BASES EXISTANTES**

### **Les idées directrices pour une gestion intégrée par bassin versant proposent un cadre général pour une vision moderne de la gestion des eaux !**

- Ce document de base expose les principes d'une nouvelle approche de la gestion des eaux : poursuivant une politique de long terme, celle-ci se conçoit comme un processus cyclique continu de planification, de réalisation et de contrôle de l'efficacité de mesures décidées en commun. Son espace de référence est le bassin versant.
- Le document ne décrit pas de méthodologie concrète mais propose un concept de gestion intersectorielle des ressources hydriques, des milieux aquatiques et des infrastructures. La manière dont cette stratégie générale est ensuite mise en pratique dépend des exigences et particularités locales.
- Le document de base propose un cadre général aux acteurs de la gestion des eaux à l'échelon cantonal, régional et communal.
- Les idées directrices ont été formulées par les représentants des principaux acteurs de la gestion des eaux en Suisse. Les principes exposés sont donc reconnus par le plus grand nombre.

### **En plus de l'expérience acquise dans des projets pilotes, des bases et outils de travail permettent aujourd'hui d'appliquer les principes formulés dans les idées directrices !**

- Un manuel intitulé « Gestion par bassin versant – Guide pratique » a été élaboré pour faciliter la mise en pratique des principes formulés dans les idées directrices. Il est conçu comme un ensemble dynamique d'instruments méthodologiques mis à la disposition des acteurs de terrain.
- Diverses réalisations concrètes montrent que le contexte législatif est tel que rien ne s'oppose à la mise en pratique des principes de la gestion par bassin versant. Les modalités de mise en œuvre de la nouvelle stratégie doivent cependant être définies en fonction des particularités locales ou régionales. Divers projets d'application ont été analysés dans le cadre du programme national de recherche 61.

## **CONCLUSION:**

**Les principes de la gestion des eaux par bassin versant sont largement acceptés dans les milieux spécialisés. Le terrain est préparé pour leur mise en œuvre et des instruments adaptés existent. Chacun peut donc d'ores et déjà les appliquer de sa propre initiative sans attendre d'obligation légale.**

## POSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

La gestion de l'eau vue par le groupe de travail à l'horizon 2030:

**L'eau, les systèmes hydriques et les infrastructures seront gérés selon les principes de la gestion par bassin versant dans toutes les situations faisant intervenir des usages et intérêts multiples et en partie divergents pouvant être sources de conflits. Le contexte sociétal et juridique sera favorable à la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant et de nature à inciter les acteurs concernés à agir dans ce sens de leur propre initiative et sous leur propre responsabilité.**

Pour que cette vision devienne réalité, tous les acteurs doivent s'engager activement dans différents domaines:

### 1. Montrer l'exemple !

Les principes de la gestion par bassin versant peuvent être mis en pratique dès aujourd'hui. Plusieurs projets déjà réalisés au niveau communal et cantonal montrent tout l'intérêt de cette nouvelle approche. Ces initiatives montrent l'exemple et contribuent à populariser la méthode.

### 2. Les acteurs de l'eau doivent saisir toutes les chances de faire progresser la gestion par bassin versant au niveau politique, juridique et stratégique!

Les principes de la gestion par bassin versant font déjà office de référence dans différents contextes au niveau national et, dans une moindre mesure, au niveau cantonal. Il est important de saisir toutes les opportunités de faire progresser cette nouvelle approche à tous les niveaux institutionnels.

### 3. Tous les acteurs de l'eau doivent exploiter les instruments de communications mis à leur disposition pour diffuser le nouveau concept!

La publication des idées directrices, l'organisation de séminaires et autres actions de communication ont permis de faire connaître les principes de la gestion par bassin versant dans les milieux spécialisés concernés. Il importe maintenant de sensibiliser d'autres publics comme les milieux politiques, les acteurs d'autres secteurs (agricole notamment) plus ou moins directement concernés ou les responsables communaux.

### 4. L'expérience acquise dans les premiers projets doit être mise à profit pour perfectionner les stratégies de gestion par bassin versant!

Les principes de la gestion des eaux par bassin versant ont été élaborés dans un processus participatif impliquant les principaux acteurs de l'eau par le biais de l'agenda 21 pour l'eau. Il est important que les activités dans ce domaine continuent d'être coordonnées et patronnées par un organe centralisé. Les informations et l'expérience acquises dans les projets déjà réalisés doivent être mises à profit pour identifier les problèmes éventuels et proposer des solutions adéquates.

### 5. Les principes de la gestion par bassin versant doivent être enseignés dans tous les cursus du domaine de l'eau!

La gestion des eaux est assurée par des professionnels ayant suivi une formation spécialisée. L'enseignement est aujourd'hui principalement organisé de façon sectorielle et intervient à différents niveaux de formation. Pour que les principes de la gestion par bassin versant soient connus du plus grand nombre, il importe qu'ils soient enseignés dans toutes les filières de formation du domaine de l'eau, quel que soit le niveau d'études atteint et quel que soit le secteur concerné. Les acteurs pouvant intervenir en ce sens sont les associations et groupements professionnels et les structures d'enseignement supérieur.

## DOCUMENTS A CONSULTER

- Agenda 21 pour l'eau (Ed.), 2011: Gestion par bassin versant. Idées directrices pour une gestion intégrée des eaux en Suisse. Berne, 20 pages.  
<http://www.wa21.ch/index.php?page=303>
- OFEV (Ed.) 2012: Gestion par bassin versant. Guide pratique pour une gestion intégrée des eaux en Suisse. Office fédéral de l'environnement, Berne. Connaissance de l'environnement n° UW-1204-F.  
<http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/01652/index.html?lang=fr>
- Instruments du projet IWAGO: <http://www.wa21.ch/index.php?page=469>